

Agadir : Pour une gestion déconcentrée de l'investissement

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 11-03-2010 22:22:31

Réunion de la deuxième session ordinaire de la Chambre de commerce, d'industrie et des services.

La Chambre de commerce, d'industrie et des services d'Agadir a tenu, le mardi 2 mars, la réunion de sa deuxième session ordinaire, présidée par Saïd Dour. Ont participé aux travaux de cette rencontre, outre les membres de cette Chambre, les chefs des services extérieurs, les professeurs universitaires et les représentants des institutions médiatiques et de la presse évoluant localement.

Les travaux de cette réunion se sont articulés autour de la validation du rapport de la première session ordinaire, de celle des rapports des commissions sectorielles et de celle des rapports financier et moral de l'année 2009. Les participants se sont ainsi penchés sur l'étude et la promulgation du projet de budget de la Chambre au terme de l'année 2010, comme ils ont procédé à l'analyse de la convention de partenariat liant la Chambre à l'Agence nationale des PME, autour du projet "Dinamic entreprises Maroc".

Saïd Dour a avancé que la tenue de cette rencontre communicative et de formation constitue une occasion pour les membres de l'association générale, ceux notamment qui viennent de rejoindre, à l'issue des dernières échéances, cette institution représentative, pour s'enquérir de près de la situation de ces institutions à l'ombre des impératifs et des défis auxquels elles sont appelées à faire face.

Le président de cette Chambre a, ensuite, affirmé que les Chambres marocaines du commerce, d'industrie et des services comptent parmi les organismes représentatifs les plus importants, substituant les secteurs économiques dans les dialogues portant sur les affaires économiques locales, régionales et nationales, tenant compte de la légitimité historique et constitutionnelle dont elles jouissent. Plusieurs "stations historiques" en témoignent, a-t-il ajouté, entre autres le discours de feu Hassan II, adressé, en 1990, aux participants au 1er colloque des Chambres de commerce, au terme duquel il les a appelés à s'investir au service de leurs régions. Il s'agit, aussi, dans le même contexte du discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à l'occasion de l'ouverture de la session législative, le 13 octobre 2000, et au terme duquel il a préconisé l'instauration d'une nouvelle vision des Chambres professionnelles et en faire un véritable levier d'investissement productif. Comme il s'agit de la lettre royale du 9 janvier 2002, autour de la gestion déconcentrée de l'investissement, au terme de laquelle Sa Majesté a insisté sur le recours à une étude profonde autour des causes des déséquilibres et des anomalies entravant le cours normale des Chambres professionnelles.

Aussi, au terme du discours royal adressé à la nation à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du peuple, le 20 août 2002, le Souverain a insisté sur l'importance du rôle que jouent ces institutions représentatives dans la création des richesses et de l'investissement, ce qui fait d'elles des banques d'investissement régional. Le discours royal du 2 août 2003 constitue aussi

une "station historique" au terme de laquelle Sa Majesté a défini les traits, les orientations, les missions et les mutations escomptées des Chambres professionnelles. En dépit de cette importance que leur attribue la loi, ces chambres n'ont pas, encore, pu s'imposer en tant qu'organismes stratégiques émergents et catalyseurs de développement. Et en vue de remédier à ce manque d'ampleur dont souffrent ces institutions, a enchaîné S. Dour, les élus et les concernés des affaires économiques sont appelés à opter pour la mise en vigueur d'un statut, le moindre que l'on en puisse dire est qu'il soit optimal et exhaustif, portant sur l'organisation des Chambres de commerce, d'industrie et des services, l'élaboration de leur code électoral, la gestion financière et comptable de ces organismes représentatifs et l'élaboration et l'adoption du statut des fonctionnaires et des agents y évoluant.

Innovation et productivité

Le programme "DINAMIC" évolue sous l'égide de l'Institut national des métiers et des arts. Il permet à plus de 600 entités d'en bénéficier et dont le taux de réussite est estimé à plus de 98%. Il contribue, de ce fait, à la création d'entreprises dotées de compétitivité, d'innovation et de productivité. La Chambre de commerce, d'industrie et des services d'Agadir s'engage, par conséquent, dans l'anticipation à la promotion de ce programme, à travers la mobilisation d'un coordinateur régional du projet, à travers l'appellation des entreprises à s'y impliquer et via son opérationnalisation et sa généralisation sur toute la région. Elle optera, également, pour son extension dans les années avenir.

Repères

Compétitivité

La convention de partenariat entre la Chambre de commerce, d'industrie et des services d'Agadir et l'Agence nationale des PME est un dispositif intégré d'appui méthodologique pour l'innovation et pour la compétitivité des entreprises.

Accompagnement

Le lancement de l'édition marocaine du programme "DINAMIC" vise l'accompagnement de 24 entreprises, dont 12 évoluant au niveau de la ville d'Agadir et 12 autres au niveau de la ville de Settat.

Réalisation

4,4 millions de dirhams ont été débloqués pour la réalisation de ce projet. La contribution de l'Agence nationale des PME est de 34% du coût global, celle de la Coopération allemande est de 57% et des entités bénéficiaires est de 24%, soit 9% du coût d'accompagnement.

Abdelfattah Aberbri

LE MATIN